

# REGLEMENT INTERIEUR

## Valentin's Company

### Préambule

La Valentin's Cie est une association régie sous la loi 1901. Pour un bon fonctionnement, l'adhérent s'engage à prendre connaissance et à respecter le présent règlement.

### Article 1 - Conditions d'inscription

L'inscription aux cours est validée dès que toutes les conditions ci-dessous sont réunies :

Fourniture des pièces suivantes :

- 1 attestation de non contre-indication à la pratique de la danse (cf. fin de document)
- 1 photo d'identité
- 1 chèque de la totalité de l'adhésion ou 3 chèques remplis, datés et signés, correspondant au montant de chaque versement.
- Le présent règlement signé

Pour toute nouvelle inscription, possibilité de deux cours d'essai gratuit.

### Article 2 - Règlement de la cotisation

Le règlement des cotisations peut se faire, soit en espèces représentant la totalité des cotations de l'année et remises à l'inscription, soit par chèques **uniquement aux dates de remise des dossiers indiquées dans le courrier**. Aucun règlement ne sera accepté pendant les cours.

Le montant de la cotisation dépend du niveau du cours, il est indiqué sur le document du cours dont figurent également, les jours, la tenue, le lieu, le niveau, etc. Sur ce document est indiqué les échéances pour le prélèvement des chèques. Chaque adhérent a la possibilité de payer en une ou trois fois. Si des difficultés financières surgissent, il est bon d'en parler ouvertement à un membre du bureau de la Valentin's Company, cette dernière préférant le dialogue, aux lettres de rappel.

Si aucun règlement n'est parvenu à la Valentin's Company dans les délais indiqués ou suite à divers rappels, sans nouvelle de votre part, cette dernière se réserve le droit d'exclure définitivement l'adhérent des cours.

### Article 3 - Annulation, désistement

En cas de désistement en cours d'année (pour raison médicale uniquement), les chèques non encaissés vous seront restitués sur présentation d'un certificat médical.

### Article 4 - Calendrier des cours

La Valentin's Company respecte le calendrier des vacances scolaires de la zone A, les cours n'auront donc pas lieu pendant les vacances, excepté lors de répétitions ponctuelles.

### Article 5 - Accompagnement de l'enfant et responsabilités

Les personnes accompagnant les enfants doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser. Le professeur, l'association ou le centre sportif ne peuvent être considérés comme responsables des enfants en dehors des cours. Toutefois, dans la limite du raisonnable, l'enfant, dont le parent a du retard pour venir le chercher au cours, restera dans la salle de danse en présence de son professeur.

### Article 6 - Présence aux cours

Pour le bon fonctionnement des cours, il est demandé aux danseurs/danseuses une certaine assiduité et ponctualité dans la mesure du possible.

### Article 7 - Attitude attendue aux cours

Un comportement respectueux vis-à-vis des autres élèves et du professeur est attendue, ainsi qu'une certaine discipline. Une écoute attentive des instructions données par le professeur, ainsi qu'une bonne concentration permettra aux danseurs *de progresser plus rapidement*. Il n'est pas autorisé d'utiliser son téléphone portable pendant les cours, ni de manger. Seules les bouteilles d'eau sont autorisées.

### Article 8 - Absence

Si l'adhérent ne peut se rendre à son cours, il est de bon usage d'en prévenir son professeur, par email en priorité ou par téléphone.

### Article 9 - Tenue vestimentaire

**Danse classique** : tenue demandée. Coiffure : **chignon obligatoire**, quand les cheveux sont trop courts : les maintenir avec des barrettes.

**Modern Jazz** : tenue demandée. Coiffure : cheveux attachés

**Il est conseillé d'éviter les bijoux ou les montres pendant les cours.**

**Article 10 - Le port des pointes**

L'élève et son représentant légal admettent qu'il est possible que sa morphologie ne lui permette pas de monter sur pointes. Dans ce cas, le professeur doit, dans l'intérêt de la danseuse, afin d'éviter tout risque d'accident, lui refuser d'accéder à cette pratique.

Cela ne l'empêchera nullement de continuer la danse avec ses demi-pointes et d'y prendre tout autant de plaisir.

**Article 11 - Spectacles et manifestations**

Le danseur ou la danseuse se voit récompensé en offrant au public un spectacle, fruit de son travail. Cela demande beaucoup d'investissement personnel de la part de tout le monde : les élèves, le professeur, le bureau de la Valentin's Company, les costumiers.

Nous demandons donc une vraie **assiduité** et un vrai **engagement** de votre part pour que le plaisir de tous soit à son comble.

**Article 12 - Respect des lieux, vestiaires, etc.**

Le Centre sportif, la Valentin's Company ne sont pas tenus pour responsable en cas de vol ou de dégradation des effets personnels de l'adhérent.

Aucun adhérent n'est autorisé à :

- Se changer dans les couloirs (des vestiaires sont prévus, soit à l'étage des salles de danse, soit à l'étage en dessous)
- A faire du bruit pendant les cours donnés dans l'enceinte du centre sportif
- A laisser traîner ses bouteilles d'eau vides (des poubelles sont prévues à cet effet) ou ses effets personnels.

**Article 13 - Urgence médicale**

Le Centre sportif de la Cité de l'Eau et la Valentin's Company ne sont habilités à administrer un médicament. En cas d'accident, le professeur de danse ou un employé du Centre sportif contactera immédiatement les pompiers, et vous informera de la situation. Les pompiers jugeront de la gravité et de l'éventuelle nécessité de transporter l'adhérent à l'hôpital le plus proche.

**Article 14 - Droit à l'image en milieu associatif**

J'autorise, la Valentin's Company à diffuser des images prises lors des spectacles ou des cours, sans mention des nom et prénom de mon enfant.

Date :

Signature du représentant légal :

.....

.....

J'atteste par la présente que, (Nom et prénom de la danseuse ou du danseur) .....

....., ne présente aucune contre-indication médicale à la pratique de la danse.

Nom : .....

Prénom : .....

Représentant légal de : .....

Date : .....

Signature : .....

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et en accepte la teneur :

Nom : .....

Prénom : .....

Représentant légal de : .....

Date : .....

Signature : .....